

IAPM

(Institut Africain de Professionnalisation en Management)

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

→ MASTER PROFESSIONNEL

LE PRÉSIDENT DE L'INSTITUT AFRICAIN DE PROFESSIONNALISATION EN MANAGEMENT (IAPM)

Vu l'arrêté ministériel N° 2006 -185 / MESSRS / SG / CNESSP / SP du 3 octobre 2006 relatif à l'habilitation de l'IAPM à délivrer des diplômes nationaux de premier, second et troisième cycle

Vu le procès verbal de délibération du jury d'examen en date du 31 décembre 2011 attestant de la satisfaction aux contrôles des connaissances et des compétences prévus par les textes réglementaires

DÉCERNE LE DIPLOME: Master II Professionnel en Communication des Entreprises et Organisations

À: KOMONDI Victor

NÉ(E) LE: 03 avril 1976 À: Manni BURKINA FASO

AU TITRE DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE: 2010 - 2011 AVEC LA MENTION: Bien

N° 0004110121M

Pour justifier de son grade, le candidat doit établir des photocopies du présent diplôme et le porter en forme originale. Aucun duplicata ne sera fourni.



Le titulaire

Le Président du Conseil Scientifique

